



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 6 février 2025

Comité État Littoral Mer Occitanie : point sur les actions engagées en 2024

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a présidé le Comité État Littoral Mer Occitanie (CELMO), une instance rassemblant les services et les opérateurs de l'État¹ qui œuvrent sur les politiques maritimes et littorales. Ce CELMO a permis de dresser un bilan des actions engagées en 2024.

En 2024, près de 11 millions d'euros de crédits mobilisés par l'État pour accompagner plus de 90 projets sur le littoral d'Occitanie

Le Plan littoral 21, porté par le préfet de la région Occitanie, le conseil régional et la Banque des territoires d'Occitanie, a mobilisé 7,2 millions d'euros en 2024.

Cette enveloppe a permis d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'adaptation au changement climatique, dans le prolongement de la loi Climat et résilience (à titre d'exemples : études de vulnérabilité, cartes d'exposition au recul du trait de côte pour amorcer des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, expérimentations d'atténuation de la houle, etc.). Par ailleurs, plusieurs projets de réutilisation des eaux usées ont été financés, notamment dans le cadre de l'appel à projets Avenir littoral.

L'appui au développement de l'économie bleue s'est traduit par la signature de trois contrats de filière (pêche, conchyliculture et nautisme). L'année 2024 a également été l'occasion de réaffirmer l'engagement de l'État à l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO), pour accompagner la dynamique de transition des ports de plaisance, notamment au travers de l'appel à projet « transition numérique ».

Enfin, ces crédits ont permis de soutenir 12 projets de réaménagements dans les ports de plaisance (La Grande Motte et Sainte-Marie-La-Mer) et les stations du littoral (Port-La-Nouvelle, Leucate, Fleury d'Aude, Narbonne, Grau-du-Roi, Mèze, Agde, Valras-Plage, Mauguio-Carnon et Port-Vendres).

Au-delà du Plan littoral 21, d'autres financements de l'État sont venus amplifier la dynamique engagée sur le littoral d'Occitanie :

¹ Créé en 2020, le CELMO rassemble les services et les opérateurs de l'État qui travaillent sur les politiques maritimes et littorales : les préfets des départements littoraux, sous-préfets, directeurs régionaux et départementaux, responsables des opérateurs concernés comme l'Ifremer, le Conservatoire du littoral, l'ADEME, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou encore le Parc naturel marin du Golfe du Lion.

- le **Fonds vert** a permis de financer une vingtaine de projets, pour un montant total de 1,6 million €, sur des mesures relatives au recul du trait de côte, à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, au retrait d'épaves abandonnées ou à la renaturation et la protection de sites ;
- le **Fonds d'intervention maritime (FIM)** porté par le ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, a permis de financer 7 projets en 2024 pour un total de 475 000 € ; à titre d'exemples : expérimentation d'une table conchylicole solaire flottante, restauration de bateaux patrimoniaux, acquisition d'un simulateur de machine pour le lycée de la mer de Sète, aménagement d'une plateforme de démonstration pédagogique pour faire découvrir les métiers de l'éolien.

Enfin, près de 9 millions € de crédits France 2030 ont été mobilisés sur des projets innovants portés par des entreprises de l'économie bleue en Occitanie.

- Appel à projets « Demo Tase » - **SolarInBlue (en partenariat avec Technip, l'université de Montpellier et Sorbonne Université) – Projet « MEGASETE »** : développement d'un parc solaire offshore d'une capacité de 1 MégaWatt-crête (Mwc), afin d'approvisionner le port de Sète-Frontignan en électricité décarbonée.
- Appel à projets « Grands fonds marins » - **Forssea Robotics (en partenariat avec Ifremer et FinX) – Projet « RÉSIDENCE »** : développement de nouvelles briques technologiques pour créer une nouvelle génération de drones sous-marins.
- Appel à projets « Grands fonds marins » - **Seaber (en partenariat avec le CNRS et l'université de Montpellier) – Projet « SEAMAP »** : développement d'une base de données océanographiques en source ouverte et de micro drones sous-marins.

Le CELMO s'est par ailleurs attaché à évoquer notamment :

- **l'éolien en mer** : après la publication des cartographies de l'éolien en mer à horizon 2050 et l'annonce des lauréats de l'appel d'offres 6, un comité stratégique régional de filière sera lancé, sous le pilotage de l'État et du conseil régional d'Occitanie, pour accompagner la structuration d'une filière industrielle autour des infrastructures portuaires de Sète et Port-La-Nouvelle, et maximiser les retombées sur le territoire, notamment en termes d'emploi et de formation ;
- **la pêche** : après les négociations du Conseil des ministres européens de la pêche en décembre, les services de l'État mobiliseront toutes les mesures d'accompagnement possibles pour faciliter la mise en œuvre des mesures de gestion qui seront privilégiées par les pêcheurs ;
- **la salinisation des terres et des eaux en zone côtière** : face à ce phénomène qui concerne désormais tous les départements littoraux d'Occitanie, les territoires mettent en œuvre des stratégies et des modes de gestion divers ; ce CELMO a été l'occasion de partager des bonnes pratiques d'adaptation, notamment en Camargue gardoise.

« L'État en Occitanie est résolument engagé aux côtés des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, organismes de recherche), pour faire du littoral d'Occitanie un exemple de territoire résilient. Avec plus de 7 millions d'euros de crédits État engagés en 2024, le Plan littoral 21 offre un levier puissant pour financer des investissements structurants et exemplaires sur le territoire, dans une logique de planification écologique. Cette dynamique est amplifiée par la mobilisation d'autres fonds Etat (Fonds vert, Fonds d'intervention maritime, France 2030). Cette instance qu'est le CELMO me permet de coordonner l'action de l'ensemble des services et opérateurs de l'État en région pour améliorer la lisibilité de nos dispositifs de soutien et maximiser les retombées sur le territoire. », **Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.**

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur X et [Facebook](#)